

# Plan de cours

## ► Informations générales

### Cours

Sigle et section	PSY7903-H1
Titre	Organisation professionnelle et éthique
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Hiver 2026
Horaire	Lundi 8h30 à 11h30 <b>** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est <u>confidentielle</u> et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.</b>
Mode de formation	En présentiel
Site StudiUM disponible	Oui
Description courte et préalables disponibles ici :	<a href="https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/">https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/</a>

### Personne enseignante

Nom et titre	Tamsin Higgs, D.Foren.Psy., professeure agrégée
Coordonnées	Bureau C-366 Pavillon Marie-Victorin ; <a href="mailto:tamsin.higgs@umontreal.ca">tamsin.higgs@umontreal.ca</a>
Disponibilités	Vous êtes invités à poser vos questions en classe, après le cours, ou sur le forum du cours dans StudiUM. Comptez environ deux jours ouvrables pour obtenir réponse aux courriels. Des rencontres pourront également être offerts sur rendez-vous.

### Auxiliaire d'enseignement

Nom	Lélia Makeen-Brazé
Coordonnées	Bureau E-356 Pavillon Marie-Victorin
Disponibilités	Via le forum du cours sur StudiUM

# Plan de cours

## ▶ Apprentissages visés

### Objectifs généraux

Ce cours vise à développer des attitudes et conduites éthiques chez les futurs psychologues, en leur donnant l'occasion de développer les connaissances et habilités en lien avec les exigences attachées au fait d'être professionnel membre d'un Ordre professionnel.

### Objectifs spécifiques

- Comprendre le système professionnel québécois, ce qu'est l'Ordre des psychologues, notamment en ce qui concerne son rôle, ses comités, ses instances, son fonctionnement.
- Comprendre que l'exercice d'une profession implique un comportement différent de celui du citoyen ordinaire et identifier les lois qui régissent les professionnels.
- Comprendre les valeurs et principes qui sous-tendent les dispositions du Code de déontologie des psychologues.
- Être capable de se dégager de la lettre que peuvent représenter les règlements, pour en saisir l'esprit et apprendre à poser un jugement éthique.

### Compétences développées

À l'issue du cours, les étudiants auront développé : La capacité de déceler un problème éthique ; La capacité de référer au Code de déontologie, au Code des professions et aux autres lois pouvant s'avérer nécessaires ; La capacité d'exercer son jugement professionnel, de résoudre un dilemme éthique et affirmer les motifs sous-jacents à son choix ; La capacité d'assurer une tenue de dossier adéquate : La connaissance des principes d'application et des aspects pratiques relatifs à la tenue d'un dossier psychologique et des éléments constituant un dossier psychologique répondant aux normes et exigences de l'OPQ, du Code civil et des Lois d'accès à l'information.

### Méthodes pédagogiques utilisées

Ce cours prend la forme d'un atelier autour de vignettes présentant des situations concrètes, de problèmes à analyser, de discussions et d'exposés magistraux. Une participation active et des lectures personnelles sont essentielles au bon déroulement du cours.

# Plan de cours

## ► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2026-01-12	Notion d'éthique et de déontologie	Présentation du cours et des sources d'informations utiles ; exposé interactif	Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec (Guide) chapitres 1 et 2
Cours 2 2026-01-19	Respect de la dignité et de la liberté de la personne	Exposés interactifs ; études de cas et discussions	Guide, chapitre 3, section 1 Chronique : Le consentement Article: Who is the client in organizational consultation?
Cours 3 2026-01-26	Respect de la vie privée	Exposés interactifs ; études de cas et discussions	Guide, chapitre 3, sections 2 et 3 Guide de pratique concernant l'exercice de la télépsy.
Cours 4 2026-02-02	Protection de la vie	Présentations éclaircs ; exposés interactifs ; études de cas et discussions	Chronique : La levée du secret professionnel en situation de danger
Cours 5 2026-02-09	Protection de la jeunesse	Présentations éclaircs ; exposés interactifs ; études de cas et discussions	Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès
Cours 6 2026-02-16	Protection du public, les activités réservées et l'expertise psycholégale	Présentations éclaircs ; exposés interactifs ; études de cas et discussions	Extrait du Code des professions Bureau du coroner, RLRQ chapitre R-0.2 Guide explicatif, Loi 21 Chronique : What is unlawful practice?
Cours 7 2026-02-23		Travail de groupe	
- 2026-03-02		Période d'activités libres	
Cours 8 2026-03-09	Conflits d'intérêts et conflits de rôles	Présentations éclaircs ; exposés interactifs ; études de cas et discussions	Guide, chapitre 3, section 4

# Plan de cours

Cours 9 2026-03-16	Qualité des services professionnels	Présentations éclairés ; exposés interactifs ; études de cas et discussions	Guide, chapitre 3, sections 5, 6 et 8
Cours 10 2026-03-23	Tenue de dossiers	Présentations éclairés ; exposés interactifs ; études de cas et discussions	Guide explicatif concernant la tenue de dossier Chroniques : Les notes au dossier; Données brutes
Cours 11 2026-03-30	Recherche	Quiz et discussion	Guide, chapitre 6
2026-04-06	Jour férié		
Cours 12 2026-04-13	Débuter dans la vie professionnelle	Exposés interactifs ; études de cas et discussions	Guide, chapitre 3, section 7 et chapitre 4
Cours 13 2026-04-27		Examen	

# Plan de cours

## ► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
<p><b>Présentation orale</b> =&gt; <b>Présentations éclair</b></p> <p>À partir du cours 4 jusqu'au cours 9, il y aura des présentations éclair (c'est-à-dire d'une durée maximale de 5 minutes chacun). Cet exercice contribuera au travail écrit (évaluation 2) décrit ci-dessous. De plus amples instructions sur le fonctionnement des présentations éclair seront données lors du premier cours ainsi que via StudiUM. Accompagner votre présentation d'un maximum de 3 diapositives :</p> <p><a href="https://docs.google.com/presentation/d/1WP-769BgokNMD9ygxhCd3kZnkDZ2r3vTKcqXibG5ofA/edit?usp=sharing">https://docs.google.com/presentation/d/1WP-769BgokNMD9ygxhCd3kZnkDZ2r3vTKcqXibG5ofA/edit?usp=sharing</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé succinct d'un article du Code de déontologie</li> <li>• Perspicacité d'analyse (relever des enjeux pertinents)</li> <li>• Participation respectueuse</li> </ul>	<b>Cours 4 à 10</b>	10%
<p><b>Remise de travail en ligne</b></p> <p>Ce travail consistera à faire valoir la compréhension du Code de déontologie en imaginant une situation de dérogation pour chacun des 84 articles. Les étudiants travailleront en groupes de 3 personnes; chaque groupe produira un document résumant le travail du groupe. Inclure une page de titre indiquant le matricule de chaque membre du groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pertinence des exemples donnés, qui doivent démontrer la compréhension des articles et des principes éthiques sous-jacents</li> </ul>	<b>2026-03-30</b>	30%
<p><b>Examen en classe</b></p> <p>Environ 40 questions à choix multiples.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justesse de la réponse</li> </ul>	<b>2026-04-27</b>	60%

## Consignes et règles pour les évaluations

<b>Lieu de dépôt des travaux</b>	Les travaux écrits doivent être remis sur StudiUM, au plus tard à 09h30 le lendemain de la date d'échéance (un fichier par groupe). Remettre votre travail en format pdf.
<b>Matériel autorisé aux examens</b>	L'examen est à livre ouvert, les documentations suivantes étant permises : Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec; Guide explicatif concernant la tenue de dossier; Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès. Pourtant, vos exemplaires de ces documents doivent être vierges et tout matériel électronique est proscrit.

# Plan de cours

## ► Ressources

### Manuel(s), texte(s) ou autre(s) ressource(s) obligatoire(s)

#### Documents (obligatoires)

[Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec](#)  
[Code canadien d'éthique pour les psychologues](#)

### Ressources complémentaires

#### Documents

[Code des professions \(L.R.Q., chapitre C-26\)](#)  
[Guide explicatif sur la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines](#) -  
Consultez aussi : [Le projet de Loi 21](#)  
[Guide explicatif concernant la tenue de dossier](#)  
[Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès](#)

#### Autres

Anderson, S. K., & Handelsman, M. M. (2021). *Positive Ethics for Mental Health Professionals: A Proactive Approach* (2<sup>nd</sup> ed.). John Wiley & Sons.  
(Disponible à la bibliothèque)

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, et d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie> . Vous trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie.

# Plan de cours

**Attention !** Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

## Consignes et règles concernant les évaluations

### Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE\_Absence\_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

### Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE\_Delai\_remise\_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

### Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

# Plan de cours

## Seuil de réussite exigé dans un cours

**Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)  
**Cours avec barème succès ou échec (S/E) :** À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.  
(\* ) Voir barème de notation à la fin du présent document.

## Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

## Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

## Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

### Mesures

### d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

**IMPORTANT :** Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**\*\* AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie \*\***

# Plan de cours

## Utilisation des technologies en classe

### Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

## Soutien à la réussite

*De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.*

### Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

### Aide en français

<https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/guides-et-outils-pratiques/>

### Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

### Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

### Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

# Plan de cours

## Intégrité, fraude et plagiat

*À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.*

### Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

### Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

### Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

### Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

## Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

*À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.*

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

# Plan de cours

## Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

## Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

## GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
  - PSY40001/PSY40002
  - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)